

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 24 mars 2025
N° CP-2025-2-6-1
N° applicatif 8900

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction culture et patrimoine

PROJET SCIENTIFIQUE CULTUREL ET EDUCATIF DU POLE MEMOIRE ARCHIVES ALSACE

Résumé : Le projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) du Pôle Mémoire et Archives d'Alsace fait logiquement suite à la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-1-6-2 du 21 février 2022 portant orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace et à la délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-1-6-3 du 9 février 2023 relative aux nouvelles orientations pour une Mémoire vivante en Alsace.

Il s'agit à la fois

- d'un document managérial ;
- d'une feuille de route professionnelle ;
- d'un document programmatique.

Le présent rapport a pour objet d'approuver le projet culturel et éducatif du Pôle Mémoire Archives Alsace ainsi que les actions concrètes en découlant.

Le Pôle Mémoire et Archives d'Alsace a pour mission de donner aux Alsaciens les clés de compréhension de leur passé et les moyens de se projeter avec plus d'assurance dans leur avenir. La collecte, le traitement, la conservation, la communication et la diffusion du patrimoine historique alsacien sont organisés en ce sens. Il s'agit d'une compétence obligatoire de la Collectivité.

Le projet scientifique, culturel et éducatif du Pôle Mémoire et Archives d'Alsace, présenté en annexe 3 au présent rapport, constitue la feuille de route du Pôle, lui permettant de remplir ses missions et de servir les ambitions mémorielles de la Collectivité européenne d'Alsace.

Il fait logiquement suite à la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-1-6-2 du 21 février 2022 portant orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace et à la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2023-1-6-3 du 9 février 2023 relative aux nouvelles orientations pour une Mémoire vivante en Alsace.

1. Une vision stratégique pour la Mémoire en Alsace

Au XXI^{ème} siècle, la Mémoire et l'Histoire sont de moins en moins l'apanage des élites intellectuelles : elles sont devenues un véritable enjeu sociétal de connaissance de soi et de citoyenneté. La connaissance du passé permet en effet d'aborder de manière plus sereine les grands enjeux de l'avenir, que ce soit à l'échelle de la nation, des territoires ou à l'intérieur d'un groupe ou d'une famille.

Pour mettre cette richesse à la disposition de tous, le projet scientifique culturel et éducatif met en évidence 3 enjeux stratégiques et 5 groupes d'actions concrètes.

Les enjeux stratégiques sont la transversalité, les compétences et l'innovation. Ces 3 enjeux sont indispensables à la consolidation de la convergence des équipes dans leur approche mémorielle et archivistique des richesses du territoire alsacien, et dans la qualité du service rendu aux Alsaciens.

Les actions concrètes permettent de réaliser les objectifs fixés par les orientations pour la culture et la Politique Mémoire dans le respect des contraintes budgétaires, par exemple en maîtrisant quantitativement la collecte, en ciblant les opérations de traitement, en pilotant plus efficacement le suivi des acteurs mémoriels, tout en garantissant une offre culturelle attractive et variée, pour tous les publics.

2/ Un projet co-construit avec les équipes, répondant aux demandes de l'Etat et conforme aux objectifs de sobriété budgétaire

Etabli en co-construction avec les équipes du Pôle depuis de nombreux mois, sur la base de données statistiques qui reflètent les caractéristiques du service (annexe 1 au présent rapport), le projet scientifique, culturel et éducatif fédère de manière consensuelle les forces humaines au service du projet archives et mémoire de la Collectivité, en adéquation avec les besoins identifiés auprès des publics. L'annexe n° 2 présente les fiches-actions définies par les équipes. Ces actions sont contextualisées, expliquées, synthétisées et munies d'indicateurs dans le corps du Projet scientifique, culturel et éducatif.

Instrument de transparence et de visibilité, le projet scientifique, culturel et éducatif définit les projets, précise la charge de travail qu'il nécessite, et dessine les opérations dans le temps et l'espace. En même temps, il répond aux souhaits des partenaires de la Collectivité européenne d'Alsace, notamment le Ministère de la Culture, qui entend généraliser ces projets scientifiques, culturels et éducatifs à l'ensemble des établissements culturels au niveau national.

Enfin, le projet scientifique, culturel et éducatif met en cohérence les missions et ambitions mémorielles de la Collectivité européenne d'Alsace avec les ressources votées dans une logique d'optimisation et d'efficacité maximale.

En conclusion je vous propose :

D'approuver le projet scientifique culturel et éducatif 2024-2029 et ses fiches actions présenté en annexes 2 et 3 au présent rapport, et ses actions concrètes :

- Collecte et contrôle des archives : renforcer l'action et l'expertise, pour une collecte plus sélective et qualitative sur l'ensemble des supports et l'ensemble du territoire,
- Traitement et préservation des fonds : poursuivre l'effort de description des fonds, préparer les collections du site de Colmar à leur futur déménagement,
- Diffusion et valorisation des fonds : élargir encore l'offre, notamment auprès des scolaires,

- Mémoire et réseaux : susciter l'engagement et faire dialoguer l'histoire et la société,
- Le projet transversal et stratégique sur le site colmarien.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.